



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Téléservice : Demande de versement du bonus écologique et de la prime à la conversion

Ministère chargé de l'environnement

Téléservice pour faire une demande de bonus écologique et/ou de prime à la conversion.

Après avoir déposé votre demande via ce téléservice, vous pouvez continuer votre démarche de 2 manières :

- De manière entièrement dématérialisée via FranceConnect
- De manière semi-dématérialisée : après avoir rempli le formulaire en ligne, vous envoyez par courrier les pièces justificatives conformément à ce qui est indiqué dans le récapitulatif de votre demande.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/access.html>)

Vérfié le 15 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Bonus écologique pour un 2, 3 roues ou un quadricycle à moteur électrique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35476>)
- Bonus écologique pour une voiture ou une camionnette électrique ou hybride (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014>)
- Bonus écologique pour un vélo électrique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>)
- Peut-on bénéficier du bonus écologique pour un véhicule hybride ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32430>)
- Prime à la conversion : de juillet 2021 au 31 décembre 2021 inclus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35468>)
- Prime à la conversion : du 3 août 2020 au 30 juin 2021 inclus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35354>)
- Prime au r trofit  lectrique : moteur thermique transform  en moteur  lectrique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35285>)